

Règlement d'utilisation des réseaux sociaux

La Ville de Marmande utilise ses réseaux sociaux pour informer, dialoguer et valoriser les actions municipales. Le présent document, rédigé par le service communication, regroupe :

- Le **règlement d'utilisation** des réseaux sociaux de la Ville pour les usagers ;
- La **charte de communication et de modération**, destinée à encadrer les publications et les interactions.

Ce document s'applique à l'ensemble des comptes officiels de la Ville de Marmande.

2. Réseaux sociaux concernés

La présente charte s'applique aux comptes officiels suivants :

- **Facebook** : Ville de Marmande
- **Instagram** : Ville de Marmande
- **YouTube** : Ville de Marmande

Ainsi que les pages du : Conservatoire de Musique et de Danse Marmande 47, Médiathèque Marmande, Musée Municipal Albert Marzelles Marmande, Théâtre Comœdia, CESAme, Espace Jeunes Marmande, BIJ Marmande, Urbance, Manager de centre-ville Marmande, La Maison des Marmandais, TEK ART, Accueil Jeunes Marmande, CCAS Marmande et Marmande tranquillité.

3. Disponibilité et réactivité

La Ville s'efforce de répondre aux messages privés, questions et sollicitations dans les meilleurs délais.

4. Règlement d'utilisation pour les usagers

4.1. Comportements attendus

Les réseaux sociaux de la Ville sont des espaces d'échange courtois et respectueux. Les usagers s'engagent à :

- Respecter les autres utilisateurs et les agents de la collectivité ;
- Employer un langage correct, exempt d'insultes, propos discriminatoires ou agressifs ;
- Ne pas publier de contenu commercial, hors-sujet, répétitif (spam) ou contraire aux lois en vigueur.

Avant de publier un commentaire, les usagers doivent vérifier qu'il est **en lien direct avec le sujet de la publication**. Les commentaires hors sujet pourront être supprimés **sans préavis**.

4.2. Propos diffamatoires et comportements interdits

Sont strictement interdits :

- Les propos injurieux, diffamatoires, agressifs ;
- La divulgation de données personnelles ;
- Les incitations à la haine, discriminations, contenus racistes, sexistes, xénophobes ou homophobes ;
- Les fausses informations ("fake news").

Tout propos diffamatoire ou injurieux pourra faire l'objet d'un **signalement** et entraîner, si nécessaire, une **procédure**.

5. Principes de modération

La modération est assurée par le service communication. Elle peut intervenir **à tout moment**, sans notification préalable.

5.1. La Ville peut supprimer :

- Les commentaires hors sujet ;
- Les propos contraires aux lois ou règlements ;
- Les attaques personnelles, insultes, violences verbales ;
- Les messages publicitaires, promotionnels ou spams ;
- Les contenus portant atteinte à la sécurité publique ou au bon ordre.

5.2. Sanctions possibles

En cas de non-respect du règlement, la Ville pourra :

- Masquer ou supprimer des commentaires ;
- Restreindre temporairement l'accès à la page ;
- Bloquer de façon exceptionnelle un usager en cas de comportements extrêmes.

6. Droit d'auteur et réutilisation des contenus

Les contenus publiés sur les comptes de la Ville de Marmande sont protégés par le **Code de la propriété intellectuelle**.

Les usagers peuvent partager les publications officielles à condition de :

- Ne pas les modifier ;
- Ne pas en faire un usage commercial ;
- Mentionner clairement la **source**.

6.1. Réutilisation de contenus tagués

Lorsque des usagers identifient ou taguent la Ville dans leurs publications, ils autorisent implicitement la Ville à **les repartager** dans ses communications, sauf opposition explicite.

7. Conseils pour mieux échanger

- Privilégiez les questions claires et précises ;

- Vérifiez si l'information n'est pas déjà disponible sur le site officiel de la Ville ;
- Restez courtois et constructif dans vos échanges ;
- Évitez les majuscules, assimilées à des cris en ligne ;
- Utilisez la messagerie privée pour les demandes nécessitant un traitement personnalisé.

9. Mises à jour de la charte

Cette charte est susceptible d'évoluer en fonction :

- Des retours et besoins des usagers ;
- De l'évolution des fonctionnalités des réseaux sociaux ;
- Des obligations légales et réglementaires.

La version à jour sera publiée sur les supports officiels de la Ville de Marmande.

10. Contact

Pour toute question relative à cette charte : **Service Communication – Ville de Marmande**

Adresse : 1 Place Clemenceau 47200 Marmande

Email : servicecom@mairie-marmande.fr

Téléphone : 05.53.20.07.95